

2016 DPA 63 : Espace Reuilly (12e) - restructuration - dépôt des autorisations administratives.

Projet de délibération

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

L'espace Reuilly est un équipement de proximité, utilisé pour des activités artistiques, culturelles et des manifestations de type conférences ou séminaires (environ 100 par an).

La Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires en lien avec la mairie du 12^e arrondissement porte une opération qui vise à améliorer les conditions d'accueil du public de cet espace, afin notamment d'en augmenter le taux d'occupation, et d'améliorer les conditions de travail des agents exploitant l'équipement. Actuellement, le taux d'occupation moyen est de l'ordre de 77%. Il s'agit essentiellement d'usagers associatifs. Les jours et les horaires d'ouverture dépendent des demandes de locations et des événements. La plage horaire la plus fréquentée est 7h/18h en semaine (conférence, colloque) et 12h/00h les vendredis et weekends (spectacles).

Par ailleurs, l'équipement connaît certains dysfonctionnements qui ne permettent pas d'offrir aux clients et usagers un service correspondant à leurs attentes. Les dysfonctionnements recensés sont : l'obsolescence des équipements scéniques, l'absence de loges, l'accessibilité partielle tous handicaps, et des désordres sur l'entrée et l'accueil.

Le programme de l'opération comprend de ce fait : la requalification de l'entrée et l'amélioration de l'accueil, la mise en accessibilité, la modernisation de l'espace de convivialité, la modernisation de la grande salle et de la loge, et la réfection de deux bureaux.

Le montant des travaux s'élève à 475 000 € HT pour un coût global de l'opération estimé à 800 000 €, en valeur finale estimée hors avance. Les travaux se dérouleront en 2017. Le mode de dévolution du marché de travaux sera arrêté définitivement au cours des études de maîtrise d'œuvre. Pour garantir la cohérence des interventions et mieux maîtriser les délais, la stratégie achat travaux s'oriente vers une dévolution en entreprise générale ou en macro-lots.

Enfin, la délivrance d'autorisations administratives préalables à l'exécution des travaux est nécessaire pour cette opération.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée de m'autoriser à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de restructuration de l'espace Reuilly (12^e).

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DPA 63 : Espace Reuilly (12e) - restructuration - dépôt des autorisations administratives.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.420-1 et suivants ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 12^e arrondissement en sa séance du 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le dépôt des demandes d'autorisations administratives de l'opération de restructuration de l'espace Reuilly (12^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER au nom de la 5^{ème} Commission.

Délibère

Article 1 – Madame la Maire est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de restructuration de l'Espace Reuilly, Paris 12^{ème}